



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Soutien à l'Ukraine

Question au Gouvernement n° 411

Texte de la question

SOUTIEN À L'UKRAINE

Mme la présidente . La parole est à Mme Marie Récalde.

Mme Marie Récalde . Le 20 janvier dernier, l'investiture de Donald Trump a changé la carte politique du monde – c'est peu de le dire. Et il n'a pas fallu attendre longtemps pour comprendre qu'il est prêt à sacrifier l'Ukraine.

À quelques jours du 24 février – sombre date pour l'Ukraine – une négociation américano-russe se dessine. Il semblerait que celle-ci n'associe pas davantage l'Ukraine – pays pourtant agressé – que l'Europe. Pire, en marge de la conférence de Munich, avant le début de ces négociations, le secrétaire d'État américain à la défense a renoncé au rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il a également renoncé à la perspective de son adhésion à l'Otan, et à toute implication des États-Unis.

Ce triple renoncement entérine les buts de guerre du Kremlin, au mépris des règles élémentaires du droit international et des traités. Laisserons-nous l'usage de la force devenir la norme pour régler les conflits futurs ? Laisserons-nous Trump et Poutine redessiner les cartes de l'Ukraine et de l'Europe dans les sables saoudiens ?

Car, nous le savons, si la carte de l'Ukraine se redessine aujourd'hui, c'est celle de l'Europe qui se redessinera demain. Nous ne pouvons l'accepter. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Quelle sera la position de la France si l'Europe est écartée des négociations, et si l'Ukraine ne se reconnaît pas dans cet accord imposé ?

Les enjeux sont importants ; avec gravité, nous vous demandons de saisir la représentation nationale et d'organiser un débat, au titre de l'article 50-1 de la Constitution, dans les meilleurs délais. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC dont plusieurs députés se lèvent pour applaudir et sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, *ministre de l'Europe et des affaires étrangères* . Je vous remercie d'appeler la représentation nationale à se saisir de ce sujet fondamental, essentiel pour notre avenir. Depuis trois ans, les Français sont soumis à une propagande russe qui utilise tous les outils de la désinformation et les manœuvres informationnelles. Leur regard peut donc être biaisé, ou troublé, sur les conséquences dramatiques et délétères d'une capitulation de l'Ukraine.

Mercredi dernier, j'ai réuni mes homologues de quelques pays d'Europe et du Royaume-Uni et notre conclusion

est simple : tant que les Ukrainiens se battront et tant qu'ils n'auront pas reçu une proposition de paix juste et durable, nous les soutiendrons. Il ne s'agit pas d'accepter un cessez-le-feu fragile ou une pause transitoire.

J'y insiste, il n'y aura pas d'accord sans les Ukrainiens et sans les Européens. Ce n'est pas une exigence, mais un constat : les Ukrainiens refuseront de déposer les armes si on leur propose une fois encore un accord de cessez-le-feu fragile, qui conduirait inévitablement à la reprise des hostilités, et nous les soutiendrons.

Pour obtenir un tel accord, pour que la paix que nous appelons de nos vœux soit durable, elle devra être entourée de certaines garanties. Et qui apportera ces garanties ? Les Européens ! En conséquence, par la force des choses, qu'on le veuille ou non, une paix juste et durable en Ukraine n'interviendra qu'avec le consentement et la participation des Européens.

Pour la paix en Ukraine, comme pour notre propre sécurité, nous devons consentir des efforts considérables au cours des décennies à venir. Les Français auront besoin de force morale et des armes de l'esprit pour faire face à ces défis colossaux. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie Récalde](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 411

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 février 2025